

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le onze mars deux mil vingt-deux par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Christian le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre le Luherne, Chantal Boussu, Sébastien Lerestif, Christiane le Lonquer, Nathalie Silly, Gilbert Lacelle, Michel Guyomard, Isabelle Michel, Pierre Connan, Fabienne Le Chevanton

Etaient absents excusés : Jacques Mazier procuration à Christian le Roi, Virginie Pinel procuration à Nathalie Silly, Myriam Le Corre procuration à Fabienne Le Chevanton

Secrétaire de séance : Jean Pierre le Luherne

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 22 février 2022
- 2) Approbation des subventions communales
- 3) Création du budget annexe du lotissement communal
- 4) Création d'un poste d'adjoint administratif
- 5) Approbation des avenants au marché de l'église
- 6) Acceptation des dons de l'association ARESYMT

• **Questions diverses**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2022
2022/012

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire part de ses remarques pour le procès-verbal du 22 février 2022 et le soumet au vote.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LE PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2022.

2) APPROBATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES
2022/013

Monsieur le Maire soumet aux élus les subventions telles que proposées par la commission finances.

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER - subventions communales 2022				
Associations caritatives	Subventions allouées			
	2019	2020	2021	2022
Subvention de fonctionnement du CMAS	4000	2000	2500	2500
Secours catholique	450	500	500	500
Banque alimentaire	550	550	550	550
Banque alimentaire - loyer	200	200	200	200
Restaurants du cœur	550	550	550	550
Secours populaire français - Comité de Tréguier	450	500	500	500
Sous-total	6200	4300	4800	4800

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER - subventions communales 2022				
Associations du secteur social	Subventions allouées			
	2019	2020	2021	2022
A.C. Trégor	-	-	50	50
A.P.E.A. Association des Parents d'élèves et Amis de Tréguier et Minihy-Tréguier	510	510	550	550
A.P.E.L	-	-	-	370
Association JPV 22 (Jonathan Pierres Vivantes)	1ère demande	30	30	30
Association pour le don du Sang du Trégor	70	70	80	80
Association VMEH (Visiteurs Malades En Hôpital)	60	60	60	60
F N A C A (Comité du Trégor)	30	30	30	30
France ADOT 22	50	50	50	50
La pierre le bigaut	-	-	-	50
Leucémie Espoir 22	50	30	30	30
Rêves de clown	60	60	60	60
Sous-total	940	970	1020	1360

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER - subventions communales 2022				
Associations - sports & loisirs	Subventions allouées			
	2019	2020	2021	2022
Association Sport Trégor 22 - convention	570	585	585	585
Association Sportive Minihy-Tréguier (tennis de table)	550	550	550	550

Association Trégor Football Club	375	300	310	310
Société de chasse de Minihy-Tréguier	150	150	200	200
Sous-total	1705	1585	1705	1645

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER - subventions communales 2022				
Associations - Culture et Patrimoine	Subventions allouées			
	2019	2020	2021	2022
Comise Agricole	-	-	-	260
Centre Culturel Ernest Renan	300	285	270	330
Sous-total	360	345	330	590

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER - subventions communales 2022				
Associations autres	Subventions allouées			
	2019**	2020	2021*	2022
SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer	100	100	100	100
Sous-total	100	100	100	100

TOTAL des subventions versées	8 005	8395
--------------------------------------	--------------	-------------

Madame Nathalie Silly s'abstient pour la Société de chasse de Minihy-Tréguier.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS TELLES QUE PROPOSEES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

3) CREATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL 2022/014

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la création du budget annexe du lotissement communal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LA CREATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL.

4) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2022/015

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la création d'un poste d'adjoint administratif.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

5) APPROBATION DES AVENANTS AU MARCHE DE L'EGLISE

2022/016**Avenant n°2 Lot n°3**

Madame Marie – Yvonne Gallais, Première Adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux en cours sur la façade sud, des travaux complémentaires seront nécessaires, comme pour la façade Nord, pour éviter les infiltrations des eaux pluviales.

L'entreprise HERIAU, chargée des travaux de couverture, propose les mêmes modifications des prestations que côté Nord, c'est-à-dire l'intégration de cuvettes de cuivre pour la somme de 2280,67 € HT soit 2736,80 € TTC.

Le montant de la Tranche Optionnelle passe en conséquence de 47375,58 € HT à 49656,25 € HT soit 59587,50 TTC.

Monsieur le Maire sollicite la validation des élus pour cet avenant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT L'AVENANT N°2 SUR LE LOT N°3 POUR UN MONTANT DE 2280,67 HT SOIT 2736,80 TTC.

6) ACCEPTATION DES DONS DE L'ASSOCIATION ARESYMT
2022/017

Madame Marie – Yvonne Gallais, Première Adjointe, informe l'assemblée que l'association ARESYMT souhaite faire un don de 10000 € au profit de la municipalité pour l'aide à la restauration de l'église saint Yves.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des élus pour l'acceptation de ce don.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LE DON DE L'ASSOCIATION ARESYMT.

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations à retenir:

- Lors du conseil municipal du 05 juillet 2021, la municipalité avait utilisé son droit de préemption concernant l'acquisition d'une maison et d'un terrain pour un montant de 80000 € et elle avait confié à une étude notariale de se charger de la transaction. Suite à un problème de nature administrative, le délai de cette préemption est dépassé et en conséquence la préemption est aujourd'hui caduque. Le propriétaire retrouve donc la possibilité de vendre son bien à qui il souhaite pour un même montant. La municipalité pourra à nouveau préempter, seulement dans l'hypothèse où le montant du prix de vente venait à changer.

Madame Marie - Yvonne Gallais, Première Adjointe, porte à la connaissance de l'assemblée des informations concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens :

- Jusqu'à présent, la municipalité ne s'est pas officiellement manifestée, mais elle s'est déclarée disponible pour mettre en place des actions communes avec la mairie de Tréguier. A ce titre, au niveau de la municipalité de Minihy - Tréguier, il a été proposé de collaborer avec la mairie de Tréguier pour l'accueil de la famille qui est déjà arrivée

sur le territoire, notamment pour tout ce qui est le suivi et l'intégration scolaire des enfants.

Madame Marie - Yvonne Gallais, Première Adjointe, invite :

- Tout habitant de la commune de Minihiy - Tréguier qui souhaite se porter volontaire pour accueillir des réfugiés ukrainiens à se rendre en mairie :
Les services de la municipalité se chargeront de donner tous les renseignements nécessaires et de faire le lien avec les services de la Préfecture afférents.
- Les personnes qui souhaitent faire des dons sont invitées à les adresser directement aux organisations et associations dûment reconnues qui sont déjà actives sur le terrain.

Levée de séance : 20 h 40

Le Maire

Christian Le Roi

Le Secrétaire